

## Compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2016

Présents : Mesdames Belveyre, Bourgade et Buffamène et Messieurs Cantarel, Dausset, Moulin, Padirac, Roussilhe, Vigouroux.

### - Taux d'imposition

En raison de la diminution des dotations de l'état, le maire propose une légère augmentation des taxes foncière et d'habitation soit, pour 2016 :

Taxe d'habitation : 7,79 %

Taxe foncière (bati) : 17,82 %

Taxe foncière (non bati) : 89,92 %

Voté à l'unanimité

### - Subvention de la commune au budget de l'eau :

Le budget de l'eau étant en déficit à cause du retard de paiement de nombreux abonnés, le maire est propose d'attribuer une partie du budget de la commune au budget de l'eau, à hauteur de 6600€.

Voté à l'unanimité

Le Conseil municipal va de nouveau solliciter les services du Trésor Public et va réviser le Règlement Intérieur afin de pouvoir prendre des mesures incitatives.

### - Budgets 2016

Grâce à la subvention du budget communal, la section budget de fonctionnement de l'eau s'équilibre à 55 595,17€ et la section investissement à 35 346€.

Voté à l'unanimité

Le budget de fonctionnement de la commune s'équilibre à 392 013,53€ pour le fonctionnement et à 117 520,33€ pour l'investissement.

Voté à l'unanimité

Les subventions pour les associations sont étudiées et votées.

Voté à l'unanimité

### Loyer de l'épicerie-snack

Le loyer du multiple sera augmenté au 1<sup>er</sup> juin 2016 de la manière suivante :

Loyer x ( indice des loyers commerciaux du 4<sup>ème</sup> trim 2015 : divisé par indice des loyers commerciaux du 4<sup>ème</sup> trim 2012 )

soit  $300 \text{ €} \times ( 108.41 : 108.34 ) = 300.19 \text{ euros}$

### Subvention école

La participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles a été revue à la hausse par la communauté de communes qui propose :

Pour les maternelles : 1000€ par élève

Pour les élémentaires : 500€ par élève

Vote : 8 pour et 1 contre

### Divers :

- La commission de sécurité est passée à la salle des fêtes, quelques petits aménagements sont prévus.

- Il est rappelé que les poubelles du snack doivent être rangées sur la plate-forme prévue sur le parking sinon elles seront ramenées sur la place

- Les 2 logements vacants du stade ont été reloués.

- Le 1<sup>er</sup> mai la commune aura la joie d'accueillir la journée des gorges de la cère.

- Le 21 mai dans l'après-midi, au stade, les débutants (7/8 ans) de Biars sur cère viendront faire des matchs.  
Clôture de la séance à 20h30